12. PROCURATION

-oOOo-

12.1- PRINCIPE :

Un concurrent ne pouvant pas se déplacer pour participer à un Critérium National peut néanmoins s'inscrire dans certaines catégories sans être présent. Dans ce cas, il donne pouvoir à un autre concurrent pour le représenter.

Le concurrent ayant donné procuration sera appelé concurrent co-géré. Celui à qui il a donné procuration sera le co-gestionnaire.

12.2- INSCRIPTION :

Le concurrent co-géré s'inscrit dans la liste départementale de son département dans la zone réservée aux procurations. Il règle son engagement et a la charge de transmettre son modèle à son co-gestionnaire et de lui demander son accord. Il se sera assuré que ce dernier est en mesure d'assurer cette fonction. Il remet à son co-gestionnaire la fiche de procuration remplie et signée.

Le co-gestionnaire n'a pas de formalités à remplir : il se présente simplement aux épreuves en lieu et place du concurrent cogéré et présente la fiche de procuration.

Le concurrent co-gestionnaire peut être d'un autre département que le concurrent co-géré : cela permet notamment à des concurrents issus de régions éloignées du site de participer malgré ce handicap.

12.3- LIMITES :

Un même concurrent ne peut donner procuration que pour un modèle par catégorie concernée.

Un même concurrent peut recevoir 2 procurations par catégorie concernée et peut en recevoir pour plusieurs catégories, charge à lui de savoir gérer ces épreuves.

Un concurrent « Jeune » ne peut pas donner procuration à un concurrent « Adulte »

12.4- RÉSULTATS :

Les résultats obtenus par le modèle sont attribués au concurrent qui a donné procuration et comptent pour son équipe départementale.

12.5 – CATÉGORIES CONCERNÉES :

Les catégories concernées par cette possibilité de procuration ne doivent pas avoir pour objet principal le pilotage.

Pour le modélisme naval, il s'agit des catégories « Pop-pop », « Ligne Droite Électrique », « Élastiboat » et « Voile Libre », sachant que dans cette dernière catégorie, il n'est physiquement pas possible de gérer plusieurs voiliers, donc d'être à la fois concurrent et co-gestionnaire.

Pour le modélisme roulant, il s'agit de la catégorie « Ligne Droite ».